



Commune de Tannay

Tannay, le 1^{er} septembre 2020/gvg/ak/10.03

Préavis N° 52

Au Conseil communal de Tannay

**PREAVIS DE LA MUNICIPALITE RELATIF AUX COMPTES 2019 DE L'ENTENTE
INTERCOMMUNALE ENTRE LES COMMUNES DE MIES ET TANNAY POUR L'AGRANDISSEMENT
ET L'EXPLOITATION DU PORT DU TORRY (EIPT)**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En octobre 2018 les Conseils communaux des communes de Tannay et de Mies ont chacun accepté une demande de crédit de 349'500 CHF/TTC par commune destiné à financer la phase d'étude d'établissement des plans et de la mise à l'enquête publique du développement de la zone lacustre Mies-Tannay. Le préavis couvrait à la fois des études pour le futur port ainsi que les autres éléments du développement de la zone lacustre et en particulier la renaturation du Torry.

En 2019, les Conseils communaux de Tannay et de Mies ont accepté le préavis relatif à la création d'une Entente Intercommunale entre les communes de Mies et de Tannay (EIPT) pour l'agrandissement et l'exploitation du Port du Torry. Cette convention ancre les principes de base de la collaboration entre les communes de Mies et de Tannay et prévoit, entre autre, que la commune de Tannay soit la commune boursière pour la gestion des comptes du port.

Dans le cadre du préavis approuvé en 2018 cité ci-dessus, différentes études ont été entreprises mais il était indispensable d'identifier dès le début celles qui concernaient directement le port. En effet, ces charges feront partie du coût final du port qui sera à terme remboursé aux communes par l'EIPT. Dans ce but, une comptabilité distincte, séparée des comptes communaux, ainsi qu'un compte en banque dédié ont été ouverts. La comptabilité est tenue conformément au Règlement sur la Comptabilité des Communes (RCCom ; RSV 175.31.1).

Ce préavis présente pour la première fois le résultat des comptes annuels de l'EIPT. Pour rappel, les communes de Mies et Tannay avancent à parts égales le coût des études et de la construction du Port du Torry mais elles seront remboursées sur une période d'amortissement de 50 ans, également à parts égales, par les revenus des locations des places d'amarrage. La charge sera donc nulle au final pour les communes

L'objet de ce préavis est donc de présenter le résultat des comptes 2019 de l'EIPT. La trésorerie des comptes de l'EIPT a été alimentée par un apport de 150'000 CHF venant de chaque commune, montant à charge du préavis cité plus haut. Quelques factures d'études ont été payées en 2019 pour un montant total de 152'446.10 CHF. Les comptes ont été vérifiés par la société fiduciaire Heller, la même qui vérifie les comptes de la commune de Tannay.

Route F.-L.-Duvillard 6 - 1295 TANNAY

◆ Téléphone 022 960 95 55 ◆ Fax 022 960 95 59 ◆ E-mail: greffe@tannay.ch ◆ www.tannay.ch
Ouvertures: mercredi et vendredi de 08 h 00 à 12 h 00

Ce préavis est accompagné des annexes suivantes :

Annexe 1 : Rapport de la fiduciaire

Annexe 2 : Bilan

Annexe 3 : Tableau des comptes

DÉCISION

En conclusion,

vu : le préavis municipal N° 52,

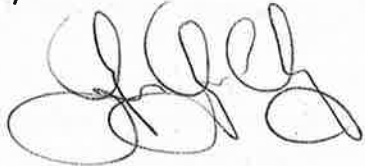
vu : le rapport de la Commission de Gestion,

attendu : que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- **d'approuver les comptes de l'EIPT 2019 tels que présentés**
- **de donner décharge à la Municipalité**

Municipal responsable :
Guy van Gelder



Le Syndic :
Serge Schmidt



Pour la Municipalité :



La Secrétaire :
Ariane Katzarkoff



Annexe

FIDUCIAIRE HELLER S.A

1953

Entente Intercommunale du port de Torry (EIPT)

Rapport

sur la vérification des comptes de l'exercice 2019

Nyon, le 29 septembre 2020

JV

Rapport de l'auditeur sur les comptes au Comité de l'Entente Intercommunale du port de Torry

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes de l'Entente Intercommunale comprenant le bilan, le compte de fonctionnement et le tableau des investissements pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du Comité du Port de Torry alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) des comptes annuels. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec la bourse en charge de la tenue des comptes et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre mission d'examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Nyon, le 29 septembre 2020

Fiduciaire Heller S.A.



Javier Yences
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Francesco Montoro
Expert-réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement et tableau des investissements)

Ce rapport annule et remplace la version signée le 20 août 2020.

**EIPT - Entente Intercommunale
du port du Torry**

Bilan au 31.12.2019

Edition du 29 septembre 2020

EIPT
Bilan au 31.12.2019

910 Disponibilités

9104 Banque BCV

9104.001 BANQUE BCV CT-CTopte S 5451.32.86

914 Investissements du patrimoine administratif

9149 Autres biens

9149.001 CONSTRUCTION PORT

Actif	Passif
193'118.20	0.00
193'118.20	
193'118.20	
152'446.10	0.00
152'446.10	
152'446.10	

EIPT

Bilan au 31.12.2019

		Actif	Passif
920	Engagements courants	0.00	346'595.35
9200	Créanciers		46'595.35
9200.001	CREANCIERS MANUELS		46'595.35
9200.003	CREANCIERS FOURNISSEURS		0.00
9206	Comptes courants créanciers (non bancaires)		300'000.00
9206.001	CT-CT COMMUNE DE TANNAY		150'000.00
9206.002	CT-CT COMMUNE DE MIES		150'000.00
929	Capital	0.00	-1'031.05
9290	Capital		-1'031.05
9290.001	CAPITAL		-1'031.05
	Totaux	345'564.30	345'564.30

**EIPT - Entente Intercommunale
du port du Torry**

Tableau des comptes au 31.12.2019

Edition du 29 septembre 2020

EIPT

Tableau des comptes au 31.12.2019

		Comptes 2019		Budget 2019	Comptes 2018
		Charges	Revenus		
2	Finances	1'031.05	0.00	0.00	0.00
				0.00	0.00
20	Comptabilité générale - caisse - contentieux	1'000.00	0.00	0.00	0.00
				0.00	0.00
200	Comptabilité générale	1'000.00	0.00	0.00	0.00
				0.00	0.00
200.3185	HONORAIRES	1'000.00		0.00	0.00
22	Service financier	31.05	0.00	0.00	0.00
				0.00	0.00
220	Service financier	31.05	0.00	0.00	0.00
				0.00	0.00
220.3183	FRAIS BANCAIRES	31.05		0.00	0.00

EIPT

Tableau récapitulatif par direction au 31.12.2019

2 Finances

Totaux

Excédent de charges

Excédent de revenus

Comptes 2019		Budget 2019	Comptes 2018
Charges	Revenus		
1'031.05			
1'031.05	0.00	0.00 0.00	0.00 0.00
	1'031.05		
1'031.05	1'031.05		

**EIPT - Entente Intercommunale
du port du Torry**

Tableau des investissements dépenses/recettes au 31.12.2019

Edition du 29 septembre 2020

EIPT

Tableau des investissements dépenses/recettes au 31.12.2019

		Investissements 2019		Budget 2019	Investissements 2018
		Dépenses	Recettes		
2	Finances	0.00	0.00	0.00 0.00	0.00 0.00
200	Comptabilité générale	0.00	0.00	0.00 0.00	0.00 0.00
4	Travaux	152'446.10	0.00	0.00 0.00	0.00 0.00
472	Zone lacustre projet développement	152'446.10	0.00	0.00 0.00	0.00 0.00
472.5090.001	ETUDES & CONSTR. DU PORT	152'446.10	0.00	0.00	0.00

COMMUNE DE TANNAY



CONSEIL COMMUNAL

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
2 NOVEMBRE 2020**

Présidée par M. Gilbert CAILLET, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY

Oui l'exposé de la Municipalité,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTÉ

A l'unanimité

A la majorité

(19 OUI / 0 NON / BLANC / NULS / 1 ABSTENTION)

Préavis no. 52

relatif aux comptes 2019 de l'Entente intercommunale pour le port du Torry

Ainsi délibéré en séance du 2 novembre 2020

Le Président:

Gilbert Caillet



La Secrétaire

Liselotte Ramseyer